



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL MARITIME DE LA FACADE
MANCHE EST - MER DU NORD**

**COMMISSION PERMANENTE
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2015**

**AVIS COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL MARITIME
DE LA FACADE MANCHE EST – MER DU NORD
SUR LE PROJET DE GUIDE METHODOLOGIQUE SUR LE PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE
DE LA PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME**

La commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord, réunie le 2 décembre 2015 sur le mandat de l'assemblée plénière, et après concertation des commissions spécialisées du conseil, exprime à nouveau l'avis du conseil maritime de la façade, grâce au délai supplémentaire alloué par le ministère à sa réflexion.

La commission permanente prend acte du travail important qui a été accompli pour la rédaction du projet de guide méthodologique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime. Elle prend note de la consistance de ce projet de guide dans le corps de son texte et ses annexes.

Comme l'y a invité l'assemblée plénière, la commission insiste sur la nécessité, pour ce processus, de mieux prendre en compte l'avis des parties prenantes.

Elle demande à cet égard que, dès l'étape initiale, les parties prenantes soient associées à la rédaction des documents structurés par la commission administrative de la façade maritime.

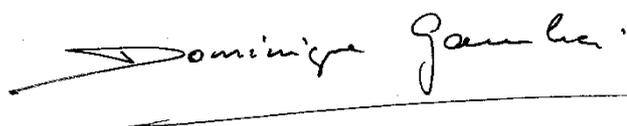
Pour enrichir l'actuel projet de guide méthodologique, elle souligne la nécessité d'accentuer l'intérêt porté aux points suivants :

- tirer toutes les conséquences du principe de subsidiarité et travailler à la bonne implication des entités compétentes pour l'élaboration de la gestion intégrée de la mer et du littoral, par le recensement de ces acteurs ;
 - susciter l'implication des collectivités territoriales ;
 - disposer d'objectifs quantifiables et séquencés dans le temps, en cohérence avec les politiques nationales ; dans les cas où ces objectifs ne pourraient pas être fixés par manque de connaissances, il sera donné priorité à la mise en place d'un programme d'acquisition de connaissances adapté ;
 - mettre en évidence les enjeux environnementaux tout au long de l'ensemble du processus ;
 - au-delà de l'existant, prendre en compte les activités et usages en développement et futurs ;
 - intégrer le souci de résilience des milieux ;
- procéder aux études et aux planifications avec les échelles adéquates, tant géographiques

que temporelles ; ces études devront s'appuyer sur un programme d'acquisition de connaissances élaboré en intégrant les demandes et propositions locales y compris en termes de hiérarchisation et de délais ;

- intégrer un point d'étape intermédiaire à trois ans dans le suivi de la mise en œuvre ;
- intégrer l'approche transfrontalière et trans-façades maritimes ;
- poursuivre l'interfaçage terre-mer des différentes politiques publiques et favoriser les initiatives diverses en la matière ;
- étudier les formes de gouvernance permettant d'améliorer l'articulation terre-mer ;
- s'appuyer sur l'apport de connaissances des organismes techniques et scientifiques les plus appropriés ainsi que celui des usagers ; travailler à la coopération des organismes à même de délivrer une expertise et la mutualisation des données recueillies ;
- veiller à la complétude et à la bonne utilisation des données transmises par les spécialistes dans le cadre d'un travail itératif ;
- enfin, régler l'intensité des politiques et des actions aux niveaux des moyens qui pourront être alloués au regard de leurs coûts prévisibles.

À Rouen, le 2 décembre 2015

A handwritten signature in black ink, reading "Dominique Gambier". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Le président de la commission permanente
Dominique GAMBIER